



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Valence Romans Drôme Rugby (VRDR) annonce par la présente avoir mis à pied à titre conservatoire son joueur M. Romain SOUQUET, après avoir reçu de la part de la FFR en date du 4 août 2020 un refus de ré affiliation pour le compte de la saison 2020-2021, consécutif à une sanction prononcée à l'encontre de M. Romain SOUQUET par l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) en octobre 2019.

D'après les informations en possession du club à ce stade, disponibles sur le site internet de l'AFLD, et à retrouver en annexe aux présentes il apparaît que suite à un contrôle antidopage diligenté par l'AFLD en date du 23 mars 2019 dernier au stade Pompidou de Valence, la commission des sanctions de l'AFLD ait engagé des poursuites à l'encontre de M. Romain SOUQUET après avoir découvert des traces de substances figurant dans la liste des substances interdites par l'AFLD. Lesdites poursuites ayant abouties à une suspension de M. Romain SOUQUET de toute activité sportive (encadrement, entraînement et compétitions) du 25 octobre 2019 au 25 octobre 2021, soit deux ans.

Bien évidemment, le VRDR ne peut que faire part de son effarement devant ce dossier, au sujet duquel aucune information ne lui est parvenue, entre son ouverture par l'AFLD en avril 2019 et le refus de ré affiliation du joueur par la FFR en date du 04 août 2020. Le club a sollicité les instances du rugby français pour que lumière soit faite sur l'historique et les éléments du dossier. En effet, aussi ubuesque que cela puisse paraître, et conformément aux articles R232-88 à R232-8961 et R232-90 à R232-98-1 du code du sport, le club employeur d'un sportif professionnel concerné par une procédure devant l'ALFD ne figure pas dans les récipiendaires des communications émises dans le cadre des différentes étapes procédurales par les instances intéressées au dossier.

Le club ne peut à ce stade que regretter cet état de fait et ses conséquences humaines et sportives, à quinze jours seulement d'un début de saison 2020/2021 s'inscrivant déjà dans un contexte bien particulier. En effet, la perte d'un troisième ligne centre de métier, bénéficiant du statut JIFF, au club depuis 2014, qu'il sera très difficile voire impossible de remplacer, est un coup sportivement rude à l'approche de la première journée de PROD2.

Il n'appartient pas au club de commenter le fond du dossier et les données d'ordre médical, néanmoins le VRDR tient à signaler qu'il ne dispose bien évidemment d'aucun élément étant de nature à laisser penser que M. Romain SOUQUET ait, volontairement ou pas, dérogé à l'éthique sportive et médicale quotidiennement et ardemment défendue par le club, essence même de notre sport, et de tout sport.

Une conférence de presse sera prochainement organisée par le club, dès lors qu'un niveau d'information suffisant sera en sa possession. Dans cette attente, aucune communication ne sera effectuée, par respect du droit des parties.

Enfin, nous souhaitons réaffirmer ici et réassurer l'ensemble de la famille VRDR et de la famille du rugby français de notre volonté de traiter ce dossier dans les meilleurs délais avec toute la transparence et le sérieux qui s'imposent, fidèlement à la gestion saine et sérieuse dont le club se revendique.

Laurent BEAUGIRAUD

Jean Pierre CHEVAL

Co-Présidents

SASP VALENCE ROMANS DROME RUGBY
Complexe Porchier, Rue Louis Joseph Gay Lussac
26100 ROMANS SUR ISERE

Contact communication institutionnelle : Adrien RUIZ, Directeur général adrien.ruiz@vrdr.fr